DEL05_2025_12_11

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-05_2025_12_11-DE

Engagement, liquidation, et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2026

En exercice : 16
Présents : 13
Votants : 15

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 heures, le conseil municipal de la commune de LANDAUL, légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Dominique OLLIVIER-FRANKEL, maire.

Présents : OLLIVIER-FRANKEL Dominique, FRAVALO Anne-Laure, THOMAZO Arnaud, MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène, GUYOT David, CORDAILLAT Jean-Christophe, GUILLO Isabelle, LE GOULVEN Annick, TOUBLANT Catherine, MORVAN Aurélie, AUDIC Gaëlle, LE GALLO Yann, RETOUX Denis.

Absents excusés :
GUIVARC'H Isabelle donne pouvoir à MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène
LE PALUD Didier donne pouvoir à CORDAILLAT Jean-Christophe (départ à 19h)

Absents : TAVIGNOT Matthieu

Le secrétariat a été assuré par MORVANT-LE TRÉPUEC Hélène

Rapporteur : Monsieur Arnaud THOMAZO, adjoint au maire en charge des finances et du budget, et du patrimoine sportif

Monsieur l'adjoint au Maire informe l'assemblée :

L'exécutif d'une collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget primitif, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif d'une collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

VU l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au début de l'année 2026, jusqu'au vote du budget primitif 2026 ;

Considérant que les crédits d'investissement ouverts au budget primitif 2025 aux chapitres 10, 20, 21, 23 étaient de 1 155 820,03 €, l'anticipation des crédits ouverts ne peut excéder 288 955,00 € ;

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215600966-20251211-05_2025_12_11-DE

Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint au Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater, par anticipation, avant le vote du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant total de 288 955,00 €, réparti comme suit :

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Article	Intitulé	Crédits ouverts année N-1 (2025)	Limite autorisée	Crédits à ouvrir année N (2026)
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**38 805,47 €**	**9 701,36 €**	**9 701,36 €**
	10226	Taxe d'aménagement	38 805,47 €		9 701,37 €
20	**Immobilisations incorporelles**		**108 900,00 €**	**27 225,00 €**	**27 225,00 €**
	202	Frais études, élaboration, modif et révisions doc urbanisme	3 000,00 €		0,00 €
	203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	100 000,00 €		27 225,00 €
	2051	Concessions et droits similaires	5 900,00 €		0,00 €
21	**Immobilisations corporelles**		**198 114,56 €**	**49 528,64 €**	**49 528,64 €**
	2111	Terrains nus	1500,00 €		0,00 €
	212	Agencements et aménagements de terrains	10 000,00 €		0,00 €
	2131	Constructions bâtiments publics	10 000,00 €		0,00 €
	2135	Install. Générales, agencements, aménagements des constructions	39 853,69 €		9 963,43 €
	2152	Installations de voirie	12 341,25 €		3 085,31 €
	21538	Autres réseaux	11 419,62 €		2 854,90 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	80 000,00 €		20 000,00 €
	2183	Matériel informatique	10 000,00 €		2 875,00 €
	2184	Matériel de bureau et mobilier	20 000,00 €		7 500,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €		3 250,00 €
23	**Immobilisations en cours**		**810 000,00 €**	**202 500,00 €**	**202 500,00 €**
	231	Immobilisations corporelles en cours	810 000,00 €		202 500,00 €
TOTAL			**1 155 820,03 €**	**288 955,00 €**	**288 955,00 €**

Le 12 décembre 2025

Madame le maire
Dominique OLLIVIER-FRANKEL